

A vertical strip on the left side of the page features a close-up, high-speed photograph of water splashing, creating intricate patterns of droplets and ripples. The water is a clear, vibrant blue, and the background is a soft, out-of-focus light blue, giving the overall image a clean, fresh, and dynamic feel.

PRIX & QUALITE **DU SERVICE PUBLIC**

Eau potable

Collectivité
Clisson Sèvre et Maine Agglo

Exercice 2022

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2020 présenté conformément à l'article L.2224 5 du code général des collectivités territoriales.

Sommaire

1. Caractérisation technique du service	3
1.1. Présentation du territoire desservi	3
1.2. Cadre contractuel	3
1.2.1. Les contrats	3
1.2.2. Les avenants	6
1.2.3. Nombre d'abonnés et population desservie	7
1.3. Ressources en eau	8
1.3.1. Prélèvements	8
1.3.2. Production	8
1.3.3. Importations	8
1.4. Les volumes mis en distribution et vendus	9
1.4.1. Volumes consommés par les abonnés au cours de l'exercice	9
1.4.2. Exportations	11
1.4.3. Autres volumes	11
1.4.4. Bilan des volumes en transit dans le cycle de l'eau potable en 2022	12
1.5. Le patrimoine du service	13
1.5.1. Les ouvrages	13
1.5.2. Le réseau	14
1.5.3. Les branchements et compteurs	14
2. Tarification de l'eau et recettes du service	15
2.1. Modalités de tarification	15
2.1.1. Tarifs	15
2.2. Facture d'eau type (D102.0)	15
2.3. Recettes	17
3. Indicateurs de performance	18
3.1. Qualité de l'eau distribuée	18
3.2. Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	19
3.3. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)	19
3.4. Indicateurs de performance du réseau	21
3.4.1. Rendement du réseau de distribution	21
3.4.2. Indice linéaire de consommation	22
3.4.3. Indice linéaire de pertes en réseau	22
3.4.4. Indice linéaire des volumes non comptés	23

3.4.5.	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	23
3.4.6.	Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées	24
3.4.7.	Délai maximal d'ouverture des branchements	25
3.4.8.	Durée d'extinction de la dette	25
3.4.9.	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente	26
3.4.10.	Taux de réclamations	26
4.	Financement des investissements	27
4.1.	Montants financiers	27
4.2.	État de la dette du service	28
4.3.	Amortissements	28
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau	29
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité	29
5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)	29
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs	30

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi

Clisson Sèvre Maine Agglo assure désormais la distribution et le stockage de l'eau potable (la production se faisant en dehors du territoire), sur les 16 communes constituant le périmètre de l'agglomération. Les missions comprennent entre autres : l'achat d'eau en gros aux distributeurs Atlantic'Eau, Mauges Communauté, Nantes Métropole et Vendée Eau, le stockage et la distribution sur le réseau de distribution de l'eau jusqu'aux compteurs des consommateurs, le suivi de la qualité de l'eau.

Ces missions sont assurées sur l'ensemble du périmètre par Clisson Sèvre Maine Agglo depuis le 01/07/2022. Au préalable, entre le 01/01/2020 et le 01/07/2022, Clisson Sèvre Maine Agglo assurait cette gestion de l'eau sur les communes de Clisson et Boussay uniquement, le reste du territoire étant géré par Atlantic'Eau.

- **Nom de la collectivité** : Clisson Sèvre et Maine Agglo (Communauté d'agglomération)
- **16 communes desservies** : Aigrefeuille-sur-Maine, Boussay, Château-Thébaud, Clisson, Gétigné, Gorges, La Haye-Fouassière, Haute-Goulaine, Maisdon-sur-Sèvre, Monnières, La Planche, Remouillé ; Saint-Fiacre-sur-Maine, Saint-Hilaire de Clisson, Saint-Lumine-de-Clisson, Vieillevigne.

1.2. Cadre contractuel

1.2.1. Les contrats

Au 1^{er} janvier 2022, Clisson Sèvre Maine Agglo était l'autorité organisatrice du service de distribution d'eau potable pour les communes de Clisson et Boussay, et signataire du contrat suivant :

Nom du contrat	Nom des signataires	Type de contrat	Date de début	Date de fin
Clisson et Boussay				
Concession de Service Public de Clisson	CSMA - SAUR	Concession de service public	1/01/2011	31/12/2022

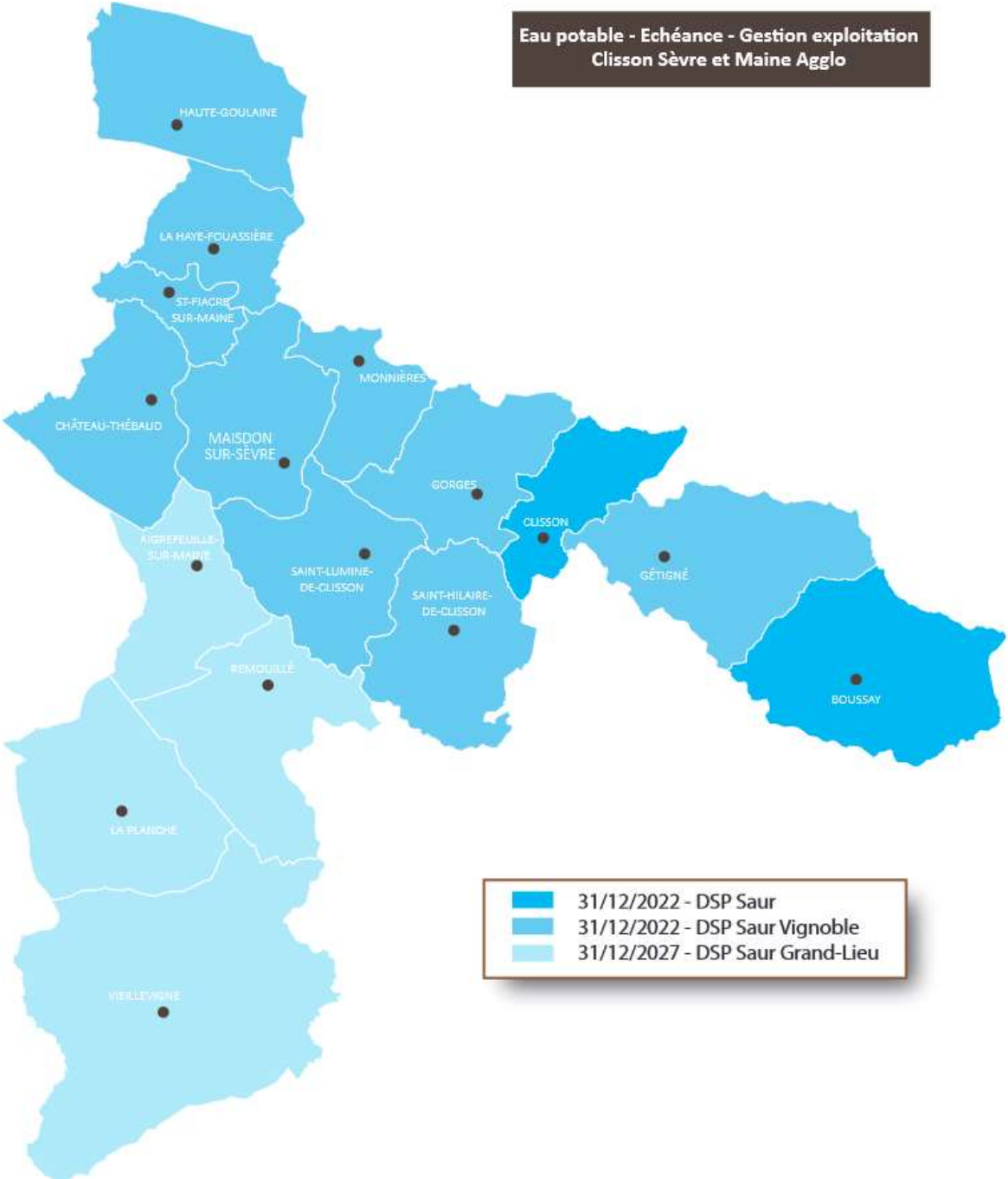
Depuis le 1^{er} juillet 2022, Clisson Sèvre et Maine Agglo est devenue l'autorité organisatrice du service de distribution d'eau potable pour les 14 autres communes du territoire, gérant depuis cette date la distribution sur l'ensemble de son périmètre. Ainsi, conformément au protocole de sortie signé avec le syndicat Atlantic'Eau et le syndicat Vignoble Grand Lieu, Clisson Sèvre et Maine Agglo s'est substituée en tant qu'autorité organisatrice du service à Atlantic'Eau dans les contrats de distribution en cours :

- le contrat Grand-Lieu qui inclut les communes d'Aigrefeuille-sur-Maine, La Planche, Remouillé et Vieillevigne,
- et le contrat Vignoble qui inclut les communes de Château-Thébaud, Gétigné, Gorges, La Haye-Fouassière, Haute-Goulaine, Maisdon-sur-Sèvre, Monnières, Remouillé, Saint-Fiacre-sur-Maine, Saint-Hilaire de Clisson et Saint-Lumine-de-Clisson.

Nom du contrat	Nom des signataires	Type de contrat	Date de début	Date de fin
Contrat Grand-Lieu				
Concession de Service Public de Clisson	Atlantic'Eau - SAUR	Concession de service public	01/01/2017	01/07/2022
Concession de Service Public de Clisson	CSMA – SAUR Pour Aigrefeuille-sur-Maine, La Planche, Remouillé et Vieillevigne	Concession de service public	01/07/2022	31/12/2027
Contrat Vignoble				
Concession de Service Public de Clisson	Atlantic'Eau - SAUR	Concession de service public	1/01/2011	01/07/2022
Concession de Service Public de Clisson	CSMA – SAUR Pour Château-Thébaud, Gétigné, Gorges, La Haie-Fouassière, Haute-Goulaine, Maisdon-sur-Sèvre, Monnières, Remouillé, Saint-Fiacre-sur-Maine, Saint-Hilaire de Clisson, Saint-Lumine-de-Clisson.	Concession de service public	01/07/2022	31/12/2022

Les territoires Grandlieu et Vignoble gérés par Atlantic'Eau couvrent un périmètre englobant d'autres communes que celles de Clisson Sèvre Maine Agglo. Aussi dans les données présentées dans ce rapport, certaines seront à l'échelle de l'agglomération CSMA, et d'autres à l'échelle du territoire couvert par Atlantic'Eau.

Les périmètres des différents contrats gérés par Clisson Sèvre et Maine Agglo sont présentés dans la carte ci-dessous. Les contrats concernant les territoires CSMA- Vignoble et Clisson-Boussay ont pris fin au 31 décembre 2022. Ils ont été rassemblés et font l'objet d'un nouveau contrat de délégation de service, signé au 01/01/2023.



1.2.2. Les avenants

Les avenants au contrat Clisson-Boussay sont présentés ci-dessous :

Avenant	Date d'effet	Objet
Concession de Service Public de Clisson (Clisson)		
Avenant n°1	21/04/2011	Remplacement du cautionnement (art.50)
Avenant n°3	17/12/2015	Modification du bordereau de prix. Prise en compte de la réforme de la réglementation dans le but de prévenir les dommages causés aux réseaux lors des travaux réalisés sur le réseau.
Avenant n°4	27/04/2017	Prise en compte de l'installation de l'industriel « Elis » sur la commune
Avenant n°5	1/01/2020	Transfert de la compétence eau potable à Clisson Sèvre et Maine Agglo
Avenant n°6	1/01/2021	Modification du périmètre : intégration de la commune de Boussay. Adaptation des articles du contrat ayant trait au régime de TVA et au reversement de la part Collectivité.
Concession de Service Public de Boussay (Boussay)		
Avenant n°1	1/01/2008	AEG/tarif/nouveaux équipements
Avenant n°2	1/01/2009	Radiorelève/PPI/tarif
Avenant n°3	1/01/2014	Actualisation patrimoine/modification tarif
Avenant n°4	1/01/2015	Règlement de service
Avenant n°5	1/01/2017	Prolongation contrat d'une durée de deux ans
Avenant n°6	1/01/2020	Prolongation contrat d'une durée d'un an

Un avenant aux contrats Vignoble et Grand-Lieu a permis à Clisson Sèvre Maine Agglo de se substituer à Atlantic'Eau en tant qu'autorité organisatrice du service d'eau potable le 01/07/2022.

Avenant	Date d'effet	Signataires	Objet
Contrat Grand-Lieu			
Avenant n°1	2017	Atlantic'eau - SAUR	Harmonisation du bordereau des prix unitaire/processus de recouvrement/cas des abonnés en redressement ou liquidation judiciaire/responsabilités du délégataire
Avenant n°2	13/11/2018	Atlantic'eau - SAUR	Modalités d'actualisation du prix des prestations accessoires/modalités d'actualisation de la rémunération du délégataire/date de production du décompte définitif par le délégataire
Avenant n°3	01/07/2022	CSMA - SAUR	Prise en compte de CSMA comme autorité organisatrice : définition périmètre CSMA/ modalités d'exécution en co-maîtrise d'ouvrage du contrat / actualisation BPU
Contrat Vignoble			
Avenant N°1	20/08/2014	Atlantic'eau - SAUR	Transfert de la compétence distribution du SAEP Vignoble Grandlieu à Atlantic'eau
Avenant n°2	15/12/2017	Atlantic'eau - SAUR	Nouveau règlement de service et conséquences
Avenant n°3	01/07/2022	CSMA - SAUR	Prise en compte de CSMA comme autorité organisatrice : définition périmètre CSMA/ modalités d'exécution en co-maîtrise d'ouvrage du contrat / actualisation BPU

1.2.3. Nombre d'abonnés et population desservie

En 2022, le service public d'eau potable a desservi 25 333 abonnés représentant une population de 57 815 (soit 2,28 habitants/abonné).

La répartition du nombre d'abonnés 2022 entre les communes est la suivante :

COMMUNE	Nombre d'abonnés 2021	Nombre d'abonnés 2022	Variation
Aigrefeuille-sur-Maine	1 663	1 718	3.3 %
La Planche	1 088	1 157	6.3 %
Remouillé	804	837	4.1 %
Vieillevigne	1 638	1 713	4.6 %
Château-Thébaud	1 285	1 324	3.0 %
Haute-Goulaine	2 552	2 663	4.3 %
La Haie-Fouassière	2 011	2 073	3.1 %
Saint-Fiacre-sur-Maine	550	564	2.5 %
Monnières	970	1 011	4.2 %
Maisdon-sur-Sèvre	1 271	1 311	3.1 %
Saint-Hilaire-de-Clisson	923	996	7.9 %
Saint-Lumine-de-Clisson	861	910	5.7 %
Gétigné	1 652	1 789	8.3 %
Gorges	1 956	2 057	5.2 %
Clisson	3 851	3 981	3.4 %
Boussay	1 191	1 229	3.2 %
TOTAL	24 266	25 333	4.4 %

A l'échelle de la collectivité, la densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de **32** abonnés/km pour l'année 2022.

1.3. Ressources en eau

1.3.1. Prélèvements

La collectivité ne dispose pas de points de prélèvements d'eau.

1.3.2. Production

La collectivité a transféré la compétence production au syndicat Vignoble Grand Lieu et ne dispose donc pas d'usine de production d'eau potable sur son territoire. Elle achète l'eau auprès des collectivités voisines suivantes :

Collectivité vendeuse	Provenance de l'eau achetée
Atlantic'eau	Usine de Basse Goulaine gérée par le Syndicat Vignoble Grandlieu
Nantes métropole	Usine de Basse Goulaine gérée par le Syndicat Vignoble Grandlieu
Vendée Eau	Usine de Basse Goulaine gérée par le Syndicat Vignoble Grandlieu
Mauges Communauté	Usine de production du Longeron, gérée par Mauges Communauté

Ainsi, la majorité de l'eau distribuée sur le territoire provient de l'usine de Basse Goulaine, qui traite l'eau captée dans la nappe alluviale de la Loire. Seule la commune de Boussay est alimentée par l'usine de production du Longeron (49). Cette usine traite l'eau provenant de la retenue du Longeron, située sur la Sèvre Nantaise.

1.3.3. Importations

A titre d'information, ci-dessous le tableau des volumes globaux importés en 2022 par le syndicat Atlantic'Eau :

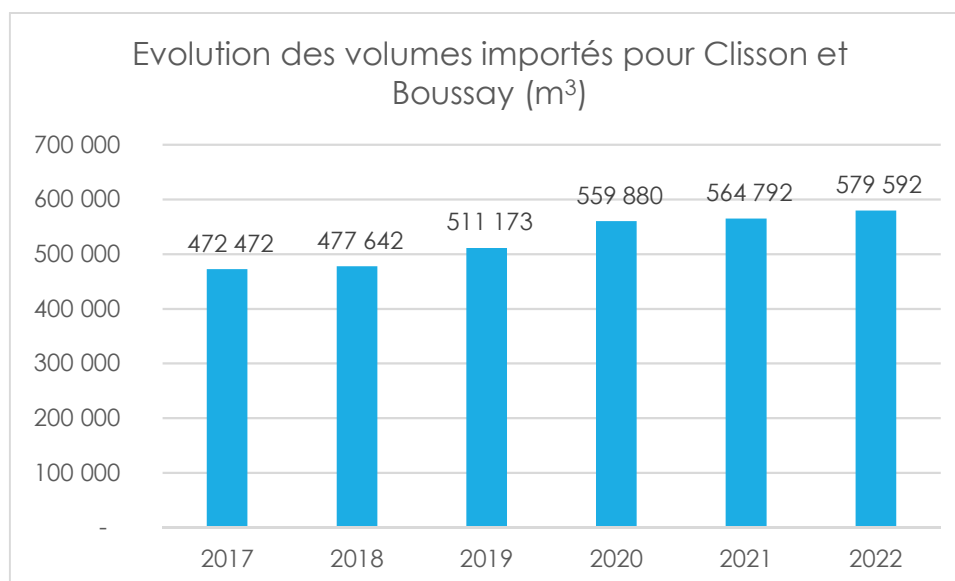
Territoire	Fournisseur	Volume importé en 2022 (m ³)	Nombre de branchements
Vignoble	Atlantic'Eau	4 185 548	37 289
Grand-Lieu	Atlantic'Eau	3 913 808	31 473

Pour les communes du territoire de Clisson Sèvre et Maine Agglo, les volumes importés en 2022 sont les suivants :

Fournisseur	Volume importé en 2022 (m ³)
Atlantic'Eau	2 095 472
Nantes Métropole	340 197
Mauges Communauté	130 874
Vendée Eau	205 528
Total	2 772 071

Pour les communes de Clisson et Boussay, l'historique des volumes importés est le suivant :

Commune	Fournisseur	Volume acheté en 2020 (m ³)	Volume acheté en 2021 (m ³)	Volume acheté en 2022 (m ³)	Variation en %
Clisson	Atlantic'Eau	432 004	434 945	448 492	0.7
Boussay	Mauges Communauté	127 876	129 847	131 100	1.5
TOTAL		559 880	564 792	579 592	0.9



1.4. Les volumes mis en distribution et vendus

1.4.1. Volumes consommés par les abonnés au cours de l'exercice

A l'échelle du territoire de CSMA :

Le tableau suivant présente les volumes consommés par commune sur une période de relève, donc non ramenés à 365 jours. Il peut donc y avoir de fortes variations d'une année sur l'autre.

COMMUNE	Volumes facturés sur la période de relève de 2021	Volumes facturés sur la période de relève de 2022	Evolution année N/N-1
Aigrefeuille-sur-Maine	168 110	168 851	0.4 %
La Planche	113 076	102 023	- 9.8 %
Remouillé	112 979	127 275	12.7 %
Vieillevigne	198 723	179 346	-9.8 %
Château-Thébaud	142 333	136 303	-4.2 %
Haute-Goulaine	284 537	309 145	8.6 %
La Haie-Fouassière	288 171	296 022	2.7 %
Saint-Fiacre-sur-Maine	47 668	48 958	2.7 %

Monnières	87 921	87 943	0.0 %
Maisdon-sur-Sèvre	108 407	118 895	9.7 %
Saint-Hilaire-de-Clisson	99 494	90 672	-8.9 %
Saint-Lumine-de-Clisson	80 454	71 067	-11.7 %
Gétigné	173 967	186 457	7.2 %
Gorges	167 944	200 382	19.3 %
Clisson	411 955	444 164	7.8 %
Boussay	92 491	117 443	27.0 %
TOTAL	2 578 230	2 684 946	4.1 %

Le tableau suivant présente les volumes facturés en 2022 ramenés sur 365 jours. Ce sont ces valeurs qui sont utilisées dans le calcul du rendement du réseau.

COMMUNE	Volumes facturés ramenés sur 365 jours en 2022
Aigrefeuille-sur-Maine	167 021
La Planche	100 917
Remouillé	125 895
Vieillevigne	177 402
Château-Thébaud	57 350
Haute-Goulaine	292 326
La Haie-Fouassière	279 917
Saint-Fiacre-sur-Maine	46 294
Monnières	83 159
Maisdon-sur-Sèvre	112 427
Saint-Hilaire-de-Clisson	85 739
Saint-Lumine-de-Clisson	67 201
Gétigné	128 888
Gorges	176 313
Clisson	439 349
Boussay	116 170
TOTAL	2 456 368

Les données ramenées sur 365 jours n'étaient pas disponibles jusqu'en 2021 aussi nous ne sommes pas en mesure de présenter l'historique sur cette valeur.

En 2022, la consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de **96.9 m³/abonné** (98.3 m³/abonné en 2021).

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique, en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Abonnés	Volumes consommés en 2020 (m ³)	Volumes consommés en 2021 (m ³)	Volumes consommés en 2022 (m ³)
Abonnés domestiques	2 207 153	2 264 090	2 402 314
Autres abonnés (>6000 m ³)	364 630	328 391	282 632
Total vendu aux abonnés	2 628 920	2 578 230	2 684 946

La liste des abonnés non domestiques (> 6000 m³) varie d'une année sur l'autre : certains consommateurs sont passés en dessous du seuil de 6000 m³ et ne sont donc plus comptabilisés dans le total, et certains ont à l'inverse augmenté leurs consommations. Ces variables amènent en global à une baisse significative entre 2021 et 2022 de 14% de la consommation des abonnés non domestiques supérieure à 6000 m³ /an.

1.4.2. Exportations

Clisson Sèvre Maine Agglo a également vendu en gros de l'eau aux collectivités voisines, pour les volumes suivants :

Acheteur	Volume exporté en 2022 (m ³)
Atlantic'Eau	31 320
Nantes Métropole	0
Mauges Communauté	1 042
Vendée Eau	0
Total	32 362

Remarque : ces valeurs sont à prendre avec recul car il s'agit de la première année de suivi des compteurs d'export, certains points d'échanges n'ont pas été suivis sur l'année calendaire complète. En effet, certains compteurs ont été installés suite à la sortie de CSMA du syndicat Atlantic'Eau, en juillet 2022.

1.4.3. Autres volumes

Il s'agit ici de recenser les volumes consommés autorisés et non comptabilisés comme dans le cas des essais de poteaux d'incendie, des arrosages, et les volumes de service du réseau (purges, nettoyage de réservoirs, etc.)

Ci-dessous le tableau des volumes globaux consommés et non comptabilisés en 2022 sur le périmètre Clisson Sèvre et Maine Agglo :

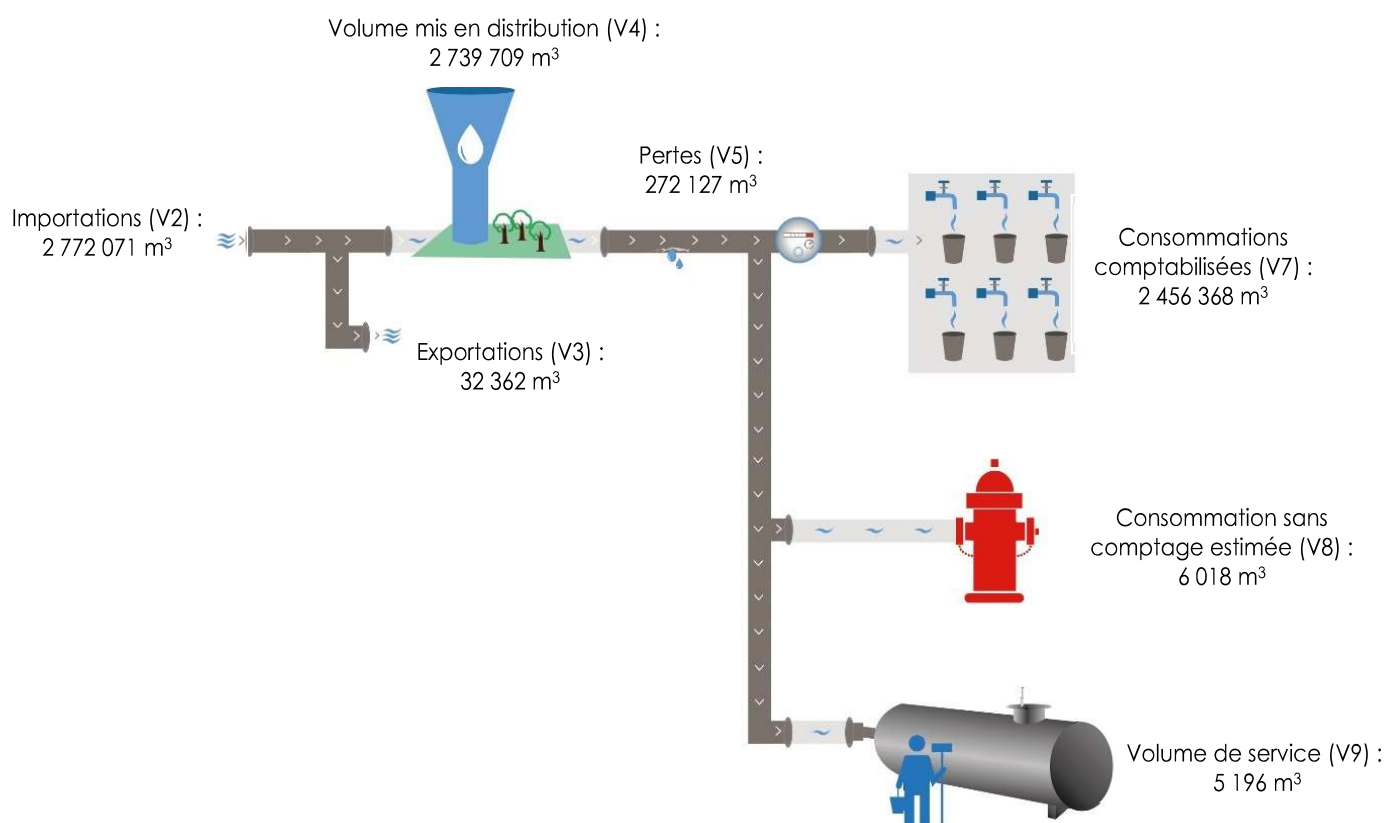
	Exercice 2022 (m3)
Volume consommé sans comptage	6 018
Volume de service	5 196
TOTAL	11 214

A titre d'information ci-dessous l'historique des volumes autorisés et non comptabilisés sur Clisson & Boussay :

	Exercice 2020 (m3)	Exercice 2021 (m3)	Exercice 2022 (m3)
Volume consommé sans comptage	598 (hors Boussay)	1976	1 976
Volume de service	73	53	0
TOTAL	671	2 029	1976

1.4.4. Bilan des volumes en transit dans le cycle de l'eau potable en 2022

Le schéma ci-dessous synthétise les volumes indiqués dans les tableaux précédemment, qui sont pris en compte à l'échelle du territoire de Clisson Sèvre et Maine Agglo, et qui servent de base aux calculs des indicateurs présentés par la suite dans ce rapport.



1.5. Le patrimoine du service

1.5.1. Les ouvrages

	Exercice 2021	Exercice 2022
Linéaire de réseaux (hors branchements) en km	778,9	782,1
Nombre de réservoirs	5	5
Volume de stockage (m ³)	3 600	3 600
Station de reprise / surpression	3 dont 1 HS	3 dont 1 HS

Les stations de reprises sur Clisson Sèvre Maine Agglo sont :

- La Médrie à Gétigné
- Les Garotières à Haute Goulaine
- Petit Chêne à Vieillevigne, non utilisée

Les capacités de stockage sont réparties entre les différents château-d'eau suivants :

Château d'eau	Capacité (m ³)	Télesurveillance
La Charpraie - Gétigné	500	oui
Coursay - Monnières	1000	oui
Rue du château d'Eau - Vieillevigne	500	oui
La Jubinerie - Remouillé	1 000	oui
Réservoir de Boussay	600	oui

Des études ont été lancées en 2022 sur le réservoir de Boussay concernant le renouvellement des conduites intérieures et des équipements d'accès à la cuve et de protection (échelle, garde-corps...), pour des travaux en 2023. Un diagnostic plus global incluant notamment la partie génie-civil est prévu en 2023 pour les ouvrages de Boussay, de Monnières et de Remouillé.



Colonnes d'eau du réservoir de la Charpraie



Château d'eau de la Jubinerie



Station de surpression de la Médrie

1.5.2. Le réseau

Le patrimoine réseau en 2022 des communes de Clisson Sèvre et Maine Agglo comporte 782,098 km de réseau. La répartition entre les communes est la suivante :

COMMUNE	Linéaire de réseau 2021 (ml)	Linéaire de réseau 2022 (ml)	Evolution année N/N-1
Aigrefeuille-sur-Maine	49 040	49 237	0,4%
La Planche	49 220	49 417	0,4%
Remouillé	38 929	39 085	0,4%
Vieillevigne	91 261	91 627	0,4%
Château-Thébaud	49 630	50 486	1,7%
Haute-Goulaine	70 573	70 763	0,3%
La Haie-Fouassière	45 906	46 030	0,3%
Saint-Fiacre-sur-Maine	18 024	18 073	0,3%
Monnières	28 356	28 432	0,3%
Maisdon-sur-Sèvre	38 620	38 724	0,3%
Saint-Hilaire-de-Clisson	39 539	39 646	0,3%
Saint-Lumine-de-Clisson	34 615	34 708	0,3%
Gétigné	61 911	62 078	0,3%
Gorges	53 800	54 112	0,6%
Clisson	58 403	58 529	0,2%
Boussay	51 051	51 151	0,2%
TOTAL	778 878	782 098	0,4 %

Nous pouvons constater une légère augmentation du linéaire entre 2021 et 2022 liée à des travaux d'extension de réseau ainsi qu'à une amélioration des informations renseignées sur le Système Informatique Géographique.

1.5.3. Les branchements et compteurs

	Exercice 2021	Exercice 2022	Evolution 2021/2022
Nombre de compteurs abonnés	24 266	25 333	4.4 %
Nombre total des branchements	24 266	25 333	4.4 %
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année	0	0	0%
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	136	136	0%
% de branchements en plomb restants/nombre total de branchements	0.56%	0.54%	/

L'utilisation du plomb dans les canalisations d'eau potable est interdite depuis 1995. Les limites de qualité ont été abaissées pour le plomb (à 5 µg/L) et pour le chrome (à 25 µg/L) avec une mise en œuvre effective au 1er janvier 2036. L'exigence de qualité de 5 µg/L pour le plomb s'applique en amont des installations privées de distribution. Une autre exigence de qualité de 10 µg/L s'applique au robinet du consommateur.

2. Tarification de l'eau et recettes du service

2.1. Modalités de tarification

2.1.1. Tarifs

La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et inclut également une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement).

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI (Etablissement Public de Coopération intercommunale) de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

2.2. Facture d'eau type (D102.0)

Les prix unitaires liés à la consommation sont définis par tranche de consommation, et ont évolués entre 2021 et 2022 de la manière suivante.

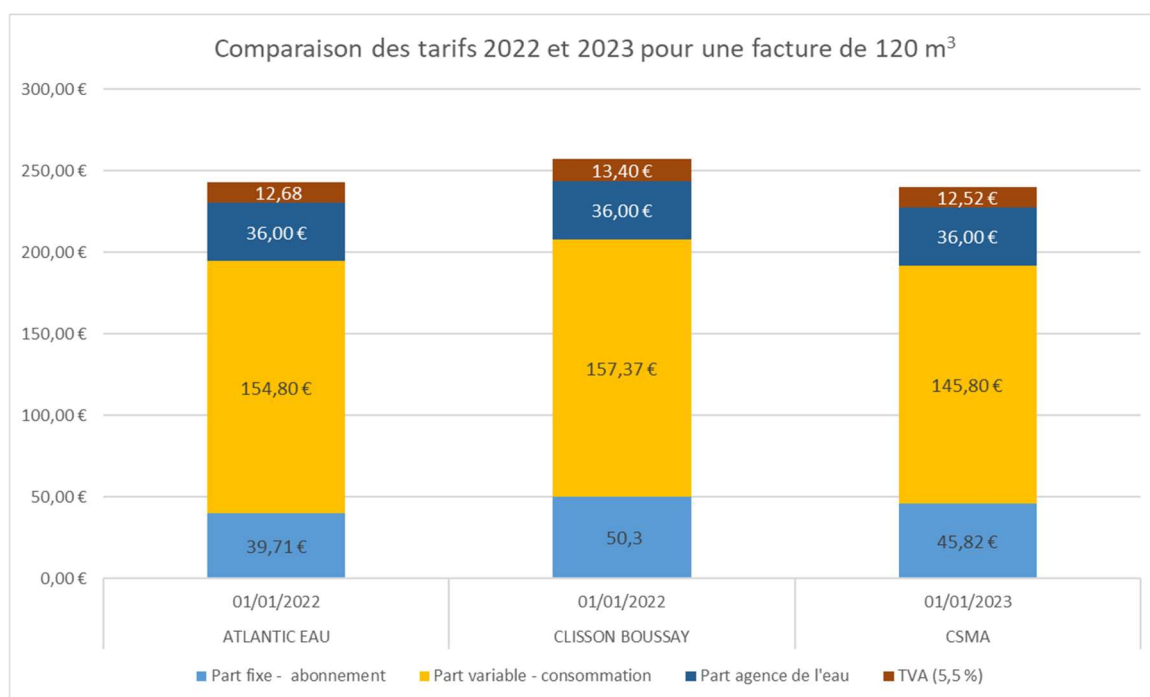
		Tranche 0 à 70 m ³	Tranche 71 à 120 m ³	Tranche 121 à 300 m ³	Tranche 301 à 500 m ³	Tranche 501 à 6000 m ³	Tranche 6001 à 9000 m ³	Tranche >9000 m ³
Prix unitaires 2021 Clisson-Boussay	Part variable collectivité (€ HT/m ³)	0,8959 €	1,0189 €	1,0509 €	1,0681 €	1,0302 €	1,0302 €	0,6060 €
	Part variable délégataire (€ HT/m ³)	0,3249 €	0,3844 €	0,4200 €	0,4200 €	0,3844 €	0,2773 €	0,1619 €
Prix unitaires 2022 Clisson-Boussay	Part variable collectivité (€ HT/m ³)	0,8959 €	1,0189 €	1,0509 €	1,0681 €	1,0302 €	1,0302 €	0,6060 €
	Part variable délégataire (€ HT/m ³)	0,3385 €	0,4004 €	0,4375 €	0,4375 €	0,4004 €	0,2889 €	0,1686 €

		Tranche 0 à 150 m ³	Tranche 151 à 1000 m ³	Tranche 1001 à 10 000 m ³	Au-delà de 10 000 m ³
Prix unitaires 2022 Secteur Vignoble et Grandlieu	Part variable (€ HT/m ³)	1.29 €	1.40 €	1.11 €	1.08 €

En 2022, un travail d'harmonisation des tarifs a été effectué à l'échelle du territoire de Clisson Sèvre et Maine Agglo, en vue d'appliquer un tarif identique à l'ensemble des 16 communes à partir du 1^{er} janvier 2023.

L'évolution des tarifs pour une facture de 120 m³ entre 2022 et 2023 sur les différents secteurs de Clisson Sèvre et Maine Agglo est présenté ci-dessous :

	Facture 120 m ³ Atlantic'Eau	Facture 120 m ³ Clisson-Boussay	Facture 120 m ³ CSMA
	01/01/2022	01/01/2022	01/01/2023
Part fixe - abonnement			
<i>Part collectivité</i>	39,71€	37,21 €	31,82 €
<i>Part exploitant</i>		13,10 €	14,00 €
Part variable - consommation			
<i>Part collectivité</i>	154,80 €	113,66 €	115,32 €
<i>Part exploitant</i>		43,72 €	30,48 €
Part agence de l'eau	36,00 €	36,00 €	36,00 €
TVA (5,5 %)	12,68 €	13,40 €	12,52 €
MONTANT TOTAL H.T.	230,51 €	243,68 €	227,62 €
MONTANT TOTAL T.T.C	243,19 €	257,08 €	240,14 €



L'évolution du tarif global en €/ m³ applicable pour une consommation de 120 m³ est présenté ci-dessous :

Contrats	01/01/2022	01/01/2023
Clisson - Boussay	2.03 € HT / m ³ 2.14 € TTC / m ³	1.90 € HT / m ³ 2.00 € TTC / m ³
Atlantic'Eau	2.03 € TTC /m ³	

2.3. Recettes

Clisson- Boussay

Type de recette		Exercice 2021 en €	Exercice 2022 en €
Recettes de ventes d'eau aux usagers	Part collectivité	641 830 .57	706 188.09
	<i>Dont abonnements</i>	189 726.11	200 666.26
Recettes de ventes d'eau aux usagers	Part exploitant	226 689.84	261 346.6
	<i>Dont abonnements</i>	64 120.96	67 444.59
Total des recettes		868 520 .41	967 534.69

Communes CSMA – Secteur Vignoble

Type de recette		Exercice 2021 en €	Exercice 2022 en €
Recettes de ventes d'eau aux usagers	Part collectivité	2 217 824.54	2 225 572.10
	<i>Dont abonnements</i>	622 239.64	596 346 .62
Recettes de ventes d'eau aux usagers	Part exploitant	418 225.10	436 758.16
	<i>Dont abonnements</i>	133 094.21	139 216.69
Total des recettes		2 636 049.64	2 662 330.26

Communes CSMA – Secteur Grand Lieu

Type de recette		Exercice 2021 en €	Exercice 2022 en €
Recettes de ventes d'eau aux usagers	Part collectivité	967 856.67	981 872.27
	<i>Dont abonnements</i>	234 346.34	238 455.48
Recettes de ventes d'eau aux usagers	Part exploitant	315 448.34	324 336.36
	<i>Dont abonnements</i>	191 445.10	195 065.64
Total des recettes		1 283 305.01	1 306 208.63

3. Indicateurs de performance

3.1. Qualité de l'eau distribuée

Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les résultats des prélèvements qu'elle réalise dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique.

A l'échelle des territoires Vignoble et Grandlieu gérés par le syndicat Atlantic'Eau :

	Analyses	Réalisés en 2021	Conformes en 2021	Réalisés en 2022	Conformes en 2022
Vignoble	Paramètres microbiologiques	127	127	111	111
Vignoble	Paramètres physico-chimiques	138	138	111	111
Grand-Lieu	Paramètres microbiologiques	150	150	157	157
Grand-Lieu	Paramètres physico-chimiques	174	173	166	165

A l'échelle de Clisson & Boussay :

Analyses	Réalisés en 2021	Conformes en 2021	Réalisés en 2022	Conformes en 2022
Paramètres microbiologiques	18	18	16	16
Paramètres physico-chimiques	21	21	16	16

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Un prélèvement est jugé non-conforme lorsque, pour un paramètre donné, la limite de qualité définie pour ce paramètre par le code de la Santé Publique est dépassée. Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m³/jour. La qualité de l'eau est donc la suivante :

	Analyses	Taux de conformité 2022
Vignoble	Conformité bactériologique (P101.1)	100 %
Vignoble	Conformité physico-chimique (P102.1)	100 %
Grand-Lieu	Conformité bactériologique (P101.1)	100 %
Grand-Lieu	Conformité physico-chimique (P102.1)	99,4 %
Clisson-Boussay	Conformité bactériologique (P101.1)	100 %
Clisson-Boussay	Conformité physico-chimique (P102.1)	100 %

La valeur 99.4% de conformité située sur le territoire de Grand-Lieu correspond à une analyse physico-chimique non-conforme sur les 166 réalisées dans l'année. Nous ne disposons pas à ce jour de l'information sur la commune et le paramètre dont la limite de qualité a été dépassée, sachant qu'il s'agit du territoire d'Atlantic'Eau, englobant des communes extérieures à Clisson Sèvre et Maine Agglo.

3.2. Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	
0%	Aucune action
20%	Études environnementale et hydrogéologique en cours
40%	Avis de l'hydrogéologue rendu
50%	Dossier déposé en préfecture
60%	Arrêté préfectoral
80%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
100%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés

Clisson Sèvre et Maine agglo n'est pas concernée par cet indicateur car elle n'est pas productrice.

3.3. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)

Cet indicateur évalue sur une échelle de 0 à 120 le niveau de connaissance du réseau et des branchements et l'existence d'une politique de renouvellement pluriannuelle du service d'eau potable.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable exigé à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

		Nombre de points
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)		
VP.236	Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point
VP.237	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points) (Rappel : les 15 points de la partie A doivent avoir été obtenus pour bénéficier de points supplémentaires)		
VP.238	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	oui : 10 points non : 0 point
VP.240	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	Condition à remplir pour prendre en compte les points suivants
VP.239	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	1 à 5 points sous conditions (1)
VP.241	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (2)
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points) (Rappel : 40 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A et B, pour pouvoir bénéficier de points supplémentaires)		
VP.242	Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, Pl, ...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point
VP.243	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point
VP.244	Localisation des branchements sur le plan des réseaux (3)	oui : 10 points non : 0 point
VP.245	Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	oui : 10 points non : 0 point
VP.246	Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point
VP.247	Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point
VP.248	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point
VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point
TOTAL		120

(1) L'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) L'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5.

(3) Non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

A titre d'information, les notes obtenues sur la connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux par le syndicat Atlantic'Eau sont les suivantes :

- Territoire Vignoble : 120
- Territoire Grand-Lieu : 110

Pour Clisson & Boussay, le détail des points et de la valeur totale de l'indice est présenté ci-dessous :

Contrat	Nombre de points														Total
	VP.236	VP.237	VP.238	VP.240	VP.239	VP.241	VP.242	VP.243	VP.244	VP.245	VP.246	VP.247	VP.248	VP.249	
Clisson- Boussay	10	5	10	oui	15	15	10	10	10	10	10	10	10	5	120

3.4. Indicateurs de performance du réseau

Pour les raisons exposées précédemment, les données disponibles sur 2022 nous permettent de calculer les indicateurs présentés dans ce chapitre parfois uniquement sur le périmètre du contrat Clisson-Boussay et parfois sur le périmètre global des contrats Vignoble et Grandlieu d'Atlantic'Eau.

3.4.1. Rendement du réseau de distribution

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution se calcule ainsi :

$$\text{Rendement du réseau} = \frac{V7 + V8 + V9 + V3}{V1 + V2} * 100$$

Définition Vn : voir schéma au § 1.5.4

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{Part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V7}{V4}$$

Selon les secteurs étudiés, les rendements primaires du réseau sont les suivants :

Secteur ou commune	Rendement 2021	Rendement 2022
Ensemble communes CSMA	NC	89,7 %
Clisson	94,7 %	98,3 %
Boussay	84,4 %	89,2 %
Atlantic'Eau secteur Vignoble	85,3 %	90,4 %
Atlantic'Eau secteur Grand-Lieu	89,5 %	86,5 %

A noter que l'entreprise Elis, basée sur Clisson, est un gros consommateur d'eau potable à l'échelle de la Ville (59 264 m³ d'eau consommés en 2021 et 55 609 m³ en 2022), impactant mathématiquement à la hausse le résultat du rendement du réseau sur cette commune.

3.4.2. Indice linéaire de consommation

L'indice linéaire de consommation indique le ratio du volume consommé par jour par km de réseau. Ce ratio est utilisé pour évaluer la densité de consommation du réseau.

$$\text{Indice linéaire de consommation} = \frac{\text{volume consommé autorisé} + \text{volume exporté}}{365 * \text{linéaire du réseau en km}}$$

Secteur	ILC 2021 (m ³ /km/j)	ILC 2022 (m ³ /km/j)
Ensemble communes CSMA	NC	8,7
Clisson - Boussay	12,4	13,8
Atlantic'Eau secteur Vignoble	9,4	10,7
Atlantic'Eau secteur Grand-Lieu	7,67	7,69

L'ILC permet de classer le réseau en rural, urbain, ou intermédiaire, selon les seuils suivants :

- ILC inférieur à 10 m³/j/km : réseau classé comme rural
- ILC Entre 10 et 30 m³/j/km : réseau intermédiaire
- ILC supérieur à 30 m³/j/km : réseau urbain

Le réseau Clisson Sèvre et Maine Agglo est donc globalement considéré comme rural avec des spécificités selon les secteurs notamment pour Clisson-Boussay qui rentre dans la catégorie intermédiaire.

3.4.3. Indice linéaire de pertes en réseau

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{Indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{\text{Volume mis en distribution} - \text{Vconsommé autorisé (soit } V4 - (V7 + V8 + V9))}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Les indices linéaires de pertes en réseaux sont présentés ci-dessous :

Secteur ou commune	ILP 2021 (m ³ /km/j)	ILP 2022 (m ³ /km/j)
Ensemble communes CSMA	NC	0.95
Clisson	1.00	0.50
Boussay	0.85	
Atlantic'Eau secteur Vignoble	1.36	1.21
Atlantic'Eau secteur Grand-Lieu	1.3	1.2

Toutefois il nous semble important de rappeler le lien entre cet indicateur ILP et l'indicateur linéaire de consommation ILC. En effet selon le caractère rural, urbain ou intermédiaire du secteur, qui peut être défini par le calcul de l'ILC, le seuil d'acceptabilité de l'indicateur ILP peut varier, comme le présente le tableau ci-dessous :

Type	Rural	Intermédiaire	Urbain
Critère	ILC ≤ 10	10 < ILC ≤ 30	30 < ILC
Bon	ILP < 1.5	ILP < 3	ILP < 7
Acceptable	1.5 ≤ ILP < 2.5	3 ≤ ILP < 5	7 ≤ ILP < 10
Médiocre	2.5 ≤ ILP ≤ 4	5 ≤ ILP ≤ 8	10 ≤ ILP ≤ 15
Mauvais	4 < ILP	8 < ILP	15 < ILP

Conclusion : pour un réseau rural, l'ILP peut être caractérisé de « bon » sur l'ensemble des secteurs de l'agglomération, traduisant ainsi des pertes en eau bien maîtrisées.

3.4.4. Indice linéaire des volumes non comptés

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{Indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V4 - V7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2021 et 2022 les indices linéaires des volumes non comptés sont de :

Secteur	ILVNC 2021 (m3/km/j)	ILVNC 2022 (m3/km/j)
Ensemble communes CSMA	NC	0.99
Clisson - Boussay	0.98	0.55
Atlantic'Eau secteur Vignoble	1.39	1.24
Atlantic'Eau secteur Grand-Lieu	1.36	1.25

3.4.5. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur totale du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

$$\text{Taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{Ln + L(n-1) + L(n-2) + L(n-3) + L(n-4)}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Avec Ln = linéaire renouvelé de l'année n.

Par manque d'historique sur les 5 dernières années cet indicateur ne peut être calculé pour 2022.

Toutefois Clisson Sèvre et Maine Agglo a réalisé pour un montant de 317 900 € de travaux sur réseaux en 2022, principalement sur les travaux listés ci-dessous :

Commune	Descriptif	Type de travaux	Montants (en € TTC)	Quantité
Clisson	Rue des Ajoncs - renforcement du réseau en PVC	Renforcement	76 000 €	380 m
Clisson	Fief des Pommiers - Phase Sud Est - démarrage	Renouvellement	142 500 € (total)	400 m (total)
Maisdon sur Sèvre	Giratoire des 4 routes – 125 m en PVC 140	Renouvellement	28 800€	125 m
Clisson	Rue Tire Jarret - Renouvellement réseau et branchements	Renouvellement	Travaux concessifs	80 m
CSMA	Extensions du réseau d'eau potable	Création	70 600 €	320 m

3.4.6. Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées

Une interruption de service non-programmée est une coupure d'eau pour laquelle les abonnés concernés n'ont pas été informés au moins 24 heures à l'avance, exception faite des coupures chez un abonné lors d'interventions effectuées sur son branchement ou pour non-paiement des factures.

$$\text{Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées} = \frac{\text{nb d'interruptions de service non programmées}}{\text{nb d'abonnés du service}} * 1000$$

Les taux d'occurrence des interruptions de service non programmées / 1000 abonnés selon les différents secteurs sont les suivants :

Secteur	Taux 2021	Taux 2022
Clisson - Boussay	NR	1.37
Atlantic'Eau secteur Vignoble	1.91	3.19
Atlantic'Eau secteur Grand-Lieu	3.08	4.7

3.4.7. Délai maximal d'ouverture des branchements

Dans son règlement, le service s'engage à fournir l'eau dans un délai de 1 jour ou 2 jours ouvrés (selon les contrats) après réception d'une demande d'ouverture de branchement, dans la mesure où celle-ci émane d'un abonné doté d'un branchement fonctionnel (préexistant ou neuf).

$$\text{Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements} = \frac{\text{nb ouvertures avec respect du délai}}{\text{nb total d'ouvertures de branchements}} * 100$$

Pour l'année 2022, les taux de respect de ce délai sont :

Secteur	Taux 2021 (%)	Taux 2022 (%)
Clisson - Boussay	NR	94.5
Atlantic'Eau secteur Vignoble	95.01	93
Atlantic'Eau secteur Grand-Lieu	98.57	98.64

3.4.8. Durée d'extinction de la dette

La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

$$\text{Durée d'extinction de la dette pour l'année d'exercice} = \frac{\text{encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$$

Pour le secteur de Clisson-Boussay :

	Exercice 2020	Exercice 2021	Exercice 2022
Encours de la dette en €	59 097,00 €	56 722.32 €	54 239.02 €
Epargne brute annuelle en €	273 942.00 €	701 167.00 €	3 125 007.00 €
Durée d'extinction de la dette en années	0.2 année	0.08 année	0.02 année

Pour le secteur des communes de Clisson Sèvre Maine Agglo en dehors de Clisson-Boussay :

	Exercice 2022
Encours de la dette en €	2 000 000 € environ

3.4.9. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente

Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur la vente d'eau potable proprement dite. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple à la suite d'une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée est comptabilisée, quel que soit le motif du non-paiement.

$$\text{Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente} = \frac{\text{montant d'impayés au titre de l'année précédente tel que connu au 31 décembre de l'année } n}{\text{chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de l'année } n - 1}$$

Les résultats à l'échelle de Clisson-Boussay sont :

	Exercice 2020	Exercice 2021	Exercice 2022
Montant d'impayés en € au titre de l'année n-1 tel que connu au 31 décembre de l'année n	10 161	nc	36 550 €
Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année n-1	692 772	nc	742 707 €
Taux d'impayés en % sur les factures d'eau	0,98	nc	4,9 %

Les résultats à l'échelle de Clisson Sèvre et Maine Agglo pour 2022 sont :

	Exercice 2022
Montant d'impayés en € au titre de l'année n-1 tel que connu au 31 décembre de l'année n	122 404 €
Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année n-1	8 052 975 €
Taux d'impayés en % sur les factures d'eau	1.5 %

3.4.10. Taux de réclamations

Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toutes natures relatives au service de l'eau, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

$$\text{Taux de réclamations} = \frac{\text{Nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{Nombre total d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'année 2022, les taux de réclamations pour 1000 abonnés sont :

Secteur	Taux 2021 (%)	Taux 2022 (%)
Ensemble communes CSMA	NR	2.57
Clisson - Boussay	NR	1.76
Atlantic'Eau secteur Vignoble	0.77	NR
Atlantic'Eau secteur Grand-Lieu	0.89	NR

4. Financement des investissements

4.1. Montants financiers

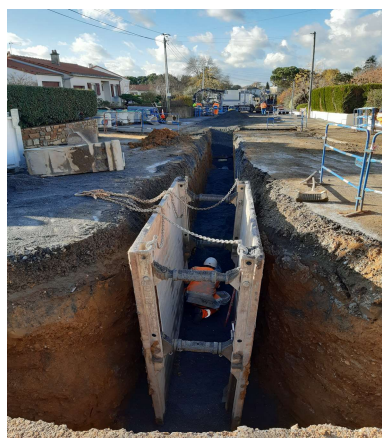
Les principaux travaux engagés sur le périmètre de Clisson Sèvre et Maine Agglo en 2022 sont les suivants :

Commune	Descriptif	Type de travaux	Montants (en € TTC)	Quantité
Clisson	Rue des Ajoncs - renforcement du réseau en PVC	Renforcement	76 000 €	380 m
Clisson	Fief des Pommiers - Phase Sud Est - démarrage	Renouvellement	142 500 € (total)	400 m (total)
Maisdon sur Sèvre	Giratoire des 4 routes – 125 m en PVC 140	Renouvellement	28 800€	125 m
Clisson	Rue Tire Jarret - Renouvellement réseau et branchements	Renouvellement	Travaux concessifs	80 m
CSMA	Extensions du réseau d'eau potable	Création	70 600 €	320 m

La compétence Eau Potable ayant été prise en main qu'à partir de juillet 2022 sur 14 des 16 communes de l'agglomération, peu de travaux structurant ont pu débuter dès cette année là sur ces communes en question.



Extension rue des ajoncs



Travaux rue du fief des pommiers

Le détail des extensions de réseaux en eau potable réalisées en 2022 est présenté dans le tableau ci-dessous :

Commune	Rue	Linéaire (m)	Entreprise	Montant des travaux (€ HT)
Boussay	6 chemin du Pas Martin	48	CISE TP	6 237,00 €
Clisson	chemin des vieilles rues	32ml+reprise branchement	CISE TP	5 634,65 €
Haute Goulaine	Lucazière	30	CISE TP	7 715,50 €
Monnières	la Maisdonnière	28	CISE TP	8 423,00 €
Monnières	La bournaire	22	ciseTP	3 944,00 €
Clisson	passage Lemot	20	CISE TP	6 237,00 €
Vieillevigne	rue des pampres	19	CISE TP	4 030,34 €
Clisson	rue angevine	25ml	CISE TP	4 811,00 €
Vieillevigne	imp des vignes	25	CISE TP	7 755,70 €
Saint Lumine	11 le beau laurier	40ml	CISE TP	6 292,00 €
Vieillevigne	6 la Rochette	30	CISE TP	9 519,00 €

4.2. État de la dette du service

L'état de la dette au 31/12/2022 fait apparaître les valeurs suivantes (Clisson-Boussay uniquement) :

		Exercice 2020	Exercice 2021	Exercice 2022
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		59 097.00 €	56 722.32 €	54 239.02 €
Montant remboursé en €	en capital	2 271.16 €	2 374.87 €	2 483.30 €
	En intérêts	2 717.56 €	2 613.85 €	2 505.42 €

4.3. Amortissements

Pour l'année 2022, la dotation aux amortissements a été de 522 465,83 € .

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte : les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté, les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

En 2022, le service a accordé pour un montant de 7 857.10 € d'abandon de créances.

5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)

Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Le montant s'élève à 0 € en 2022.

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

Pour les communes de Clisson-Boussay, le récapitulatif des indicateurs est présenté dans le tableau suivant :

Indicateurs réglementaires		Exercice 2021			Exercice 2022		
		Clisson	Boussay	Total	Clisson	Boussay	Total
Indicateurs descriptifs des services							
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	7 676	2 731	10 407	7 752	2 772	10 524
D102.0	Prix TTC du service d'eau potable au m ³ pour 120 m ³ au 01/01/N+1 (€)	2,14	2,14	2,14	2,00	2,00	2,00
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés, défini par le service [jours ouvrables]	2	2	2	2	2	2
Indicateurs de performance							
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie (%)	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques (%)	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (/120 points)	120,00	119,00	119,50	120,00	120,00	120,00
P104.3	Rendement du réseau de distribution (%)	94,70	84,40	89,55	98,30	89,20	93,75
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/jour]	0,98		0,98	0,55		0,55
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/jour]	1,00	0,85	0,93	0,50		0,50
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (%)	nc	nc	nc	nc	nc	nc
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (%)	/	/	/	/	/	/
P109.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité de l'eau (€)	nc		nc	7 857,10		7 857,10
P110.3	Indice linéaire de consommation (m ³ /j/km)	12,40		12,40	13,80		13,80
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées [nb/1000 abonnés]	nc	nc	nc	1,37		1,37
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (%)	nc	nc	nc	94,50		94,50
P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité [an]	0,08		0,08	0,02		0,02
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (%)	nc		nc	4,9%		4,9%
P155.1	Taux de réclamations [nb/1000 abonnés]	nc		nc	0,00		0,00

Pour l'ensemble des communes de l'agglomération Clisson Sèvre Maine, seuls les indicateurs qui ont pu être calculés à l'échelle du territoire sont présentées sur le tableau suivant :

Indicateurs réglementaires			
		2021	2022
Indicateurs descriptifs des services			
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	56 135	57 815
D102.0	Prix TTC du service d'eau potable au m ³ pour 120 m ³ au 01/01/N+1 (€)	2,14 € Clisson- Boussay 2,03 € Atlantic'Eau	2,00
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service [jours ouvrables]	1 ou 2 j selon les contrats	1 ou 2 j selon les contrats
Indicateurs de performance			
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie (%)	100,00	100,00
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques (%)	100,00	100,00
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (/120 points)	/	120,00
P104.3	Rendement du réseau de distribution (%)	/	89,7
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/jour]	/	0,99
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/jour]	/	0,95
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (%)	/	NC
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (%)	/	/
P109.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité de l'eau (€)	/	NC
P110.3	Indice linéaire de consommation (m ³ /j/km)	/	8,70
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées [nb/1000 abonnés]	/	NC
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (%)	/	NC
P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité [an]	/	NC
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (%)	/	1,5%
P155.1	Taux de réclamations [nb/1000 abonnés]	/	2,57